



+ simple : la déclaration en ligne !

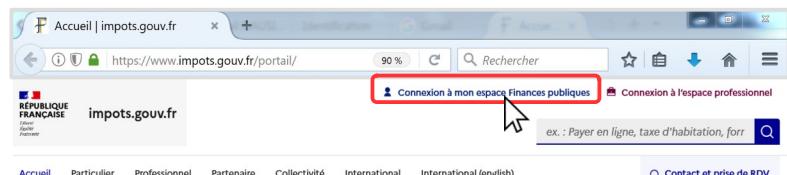
Chaque année au printemps, vous devez déclarer **votre situation et vos revenus de l'année précédente**.

Déclarez en ligne ! C'est simple et vous disposez d'un délai supplémentaire par rapport à la déclaration papier. Si votre résidence principale est équipée d'un accès à internet et que vous êtes en mesure de le faire, c'est **obligatoire**.

Connectez-vous à votre espace particulier

> si vous vous connectez pour la première fois, consultez la fiche : [Je crée mon espace particulier](#)

1 Dans votre navigateur internet, ouvrez le site [impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr/portal/).



2 Cliquez sur « Connexion à l'espace Finances publiques » en haut à droite.

3 Dans la rubrique « Connexion ou création de votre espace particulier », à gauche, saisissez vos 2 identifiants :

- > **numéro fiscal** (13 chiffres) et cliquez sur « Continuer »
- > **mot de passe** et cliquez sur « Connexion ».

OU, pour vous identifier avec d'autres comptes tels que Ameli La Poste, MSA ou France identité, cliquez sur le bouton « **FranceConnect** » et laissez-vous guider.

Connexion ou création de votre Espace particulier

Numéro fiscal

Format attendu : 13 chiffres

|

Numéro fiscal oublié ?

Continuer

> consultez la fiche : [J'ai perdu mon numéro fiscal/mot de passe](#)

4 Cliquer sur « Accédez à la déclaration en ligne » en haut de page.

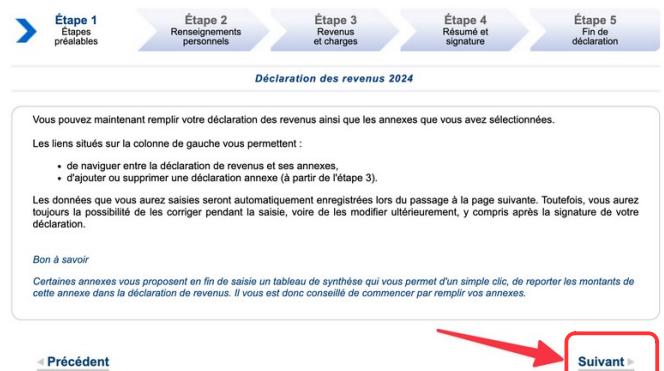


Déclarez en 3 clics !

1 Cliquez sur « **Suivant** » en bas à droite.

Attention : Si votre situation fiscale est simple, la procédure est simplifiée !

Vous pourrez à tout moment accéder à plus de rubriques.



2 Si vous aviez déclaré des personnes à charge l'an dernier, un écran vous présente l'état civil des personnes à charge et vous permet de les retirer ou les modifier, puis cliquez sur « Suivant ».

Si vous en déclarez pour la 1ère fois, sur l'écran « Votre déclaration », cliquez sur « Déclarer un enfant à charge » ou « Déclarer une personne à charge » ou « Ajouter un enfant ».

3 Vos revenus de l'année connus de l'administration fiscale sont pré-remplis. Vérifiez-les. Vous pouvez consulter leur détail ou les corriger.

Laissez-vous guider !

Les rubriques que vous aviez utilisées l'an dernier sont proposées à compléter si nécessaire. Vous pouvez les supprimer.

Vous pouvez ajouter des revenus ou charges en utilisant le moteur de recherche

Si vous avez besoin d' « Accéder à plus de rubriques ou signaler un changement » (mariage, déménagement...), cliquez sur le bouton en bas à gauche.

Sinon, cliquez sur « Suivant ».

Né(e) le LE BLANC MESNIL (93)
Divorcé(e) ou séparé(e)
Personnes à charge : 2
--- Dont ---
Enfants mineurs ou handicapés : 2
Ajouter ou supprimer une personne à charge
Si vos enfants à charge ou rattachés ont perdu des revenus en 2024, veuillez les déclarer en cliquant en bas de page sur « Accéder à plus de rubriques ou signaler un changement ».
Adresse au 1^{er} janvier 2025
77700 BAILLY-ROMAINVILLIERS
Modifier mon adresse

Votre déclaration des revenus est pré-remplie avec le montant de la retenue à la source prélevée en 2024 par vos employeurs ou caisses de retraite.
En présence de retenue à la source, pour corriger les montants de salaires / retraites pré-remplis, vous devez cliquer sur l'icône située à droite de la case.
En l'absence de l'icône , vous devez corriger directement dans la case.

OK ►

Votre déclaration

Les montants préremplis peuvent être modifiés (sauf *)

Parent isolé
Vous êtes célibataire, divorcé, séparé et, au 1er janvier 2024, vous viviez seul(e) avec vos enfants ou des personnes invalides recueillies sous votre toit (cochez la case) T

Traitements, salaires Traitements et salaires connus - 60445 1AJ

Pensions, retraites, rentes Pensions alimentaires perçues - 7689 1AO

Prélèvement à la source Prélèvement à la source déjà payé - Retenue à la source sur salaires et pensions - 5103 8HV
Prélèvement à la source déjà payé - Acomptes d'impôt sur le revenu 705 8HW

Accéder à plus de rubriques ou signaler un changement [Suivant >](#)

Résumé de votre déclaration
Votre déclaration en ligne n'est pas terminée. Vous devez la signer en cliquant sur le bouton en bas de cet écran.

Déclaration de revenus

Traitements, salaires
1 AJ Salaires - Déclarant 1 60445
1 AO Pensions, retraites, rentes, rentes viagères à titre onéreux 7689
Revenus de canaux mobiliers (2042)
Prélèvement à la source
8 HV RAS sur salaires et pensions - déclarant 1 5103
8 HW Acomptes d'impôt sur le revenu déjà payés - déclarant 1 705
Estimation de votre impôt net après crédits d'impôt : 5 485 €
Montant qui sera remboursé : 323 €
Consulter le détail du calcul

Relevé d'identité Bancaire
(France ou pays de la zone SEPA)
La saisie du relevé d'identité bancaire est obligatoire
Civilité, Nom et Prénom du ou des titulaire(s) du compte Modifier
IBAN - Identifiant international de compte
BIC - Identifiant international de l'établissement

J'accepte que ces coordonnées bancaires soient utilisées pour le paiement de mon impôt [En savoir plus](#)

Adresse électronique MARTINE@gmail.com

Vous êtes sur le point de terminer votre déclaration...

[Retour à l'écran précédent](#) [Accéder à plus de rubriques ou signaler un changement](#) [Signer ma déclaration](#)

Merci pour votre déclaration en ligne
Un courriel de confirmation vous a été envoyé à @gmail.com
Votre accusé de réception est disponible dans votre espace particulier.
Vous pouvez modifier votre déclaration jusqu'au [1er septembre](#)

Votre avis de situation déclarative à l'impôt sur le revenu
Retrouvez-le dans votre espace particulier.

Votre avis d'impôt sera en ligne dans votre espace particulier à compter du [juillet](#)

Gérer mes biens immobiliers

Déclarer les changements de situation d'occupation des biens dont vous êtes propriétaire en cliquant ici : [GÉRER MES BIENS IMMOBILIERS](#)

Votre prélèvement à la source au 1^{er} septembre
Le taux de prélèvement à la source qui sera appliqué au 1^{er} septembre par les organismes vous versant des revenus est de **8,2 %** [En savoir plus sur le calcul du taux](#)
Le montant de votre acompte mensuel pour les revenus sans organisme collecteur (BIC, BNC, BA, revenus fonciers ...) sera de **47,00 €**
À partir de septembre, il sera prélevé chaque mois sur votre compte bancaire sauf si vous avez choisi le prélèvement trimestriel.

En cas d'erreur, vous pouvez la corriger depuis votre espace particulier !

Imprimez votre avis de situation déclarative ! Il vous permet de faciliter vos démarches sans avoir à attendre d'obtenir votre avis d'impôt durant l'été.

Cliquez sur pour l'ouvrir puis imprimer ou enregistrer.

Votre taux de prélèvement à la source actualisé et sa date d'application sont indiqués.

Téléchargez l'application mobile « impots.gouv » gratuite sur Google Play ou l'App Store !